



**PROJET ASSOCIATIF DE  
LA MAISON POUR TOUS  
DE CHATOU (78)**

**MISE À JOUR JUIN 2011**

## Sommaire

<b>Contexte et objet du projet associatif</b> .....	<b>3</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>Objet du projet associatif</b> .....	<b>3</b>
<b>Objectif et missions de la MJC – MPT</b> .....	<b>4</b>
<b>Objectif de la MJC-MPT</b> .....	<b>4</b>
<b>Missions de la MJC-MPT</b> .....	<b>4</b>
<b>1ère mission : réaffirmer les axes pédagogiques des ateliers de la MPT</b> .....	<b>5</b>
<b>I - Favoriser la socialisation et l'esprit collectif</b> .....	<b>5</b>
Fonctionnement des ateliers .....	5
Rôle des animateurs .....	5
La singularité des ateliers de musique individuelle .....	6
Actions envisagées .....	6
<b>II - Favoriser l'implication et la participation des adhérents</b> .....	<b>7</b>
Actions envisagées .....	7
<b>III - Favoriser la créativité artistique</b> .....	<b>7</b>
Actions envisagées .....	7
<b>III - Développer l'accompagnement culturel</b> .....	<b>8</b>
Actions envisagées .....	8
<b>2ème mission : renforcer l'esprit associatif de la MPT</b> .....	<b>8</b>
<b>I - Favoriser la convivialité et le lien social entre les adhérents, dans les activités et au sein de la MPT</b> .....	<b>9</b>
Un lieu qui favorise la convivialité .....	9
Actions envisagées pour renforcer la convivialité du lieu .....	10
<b>II - Permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif</b> .....	<b>10</b>
<b>III - Favoriser la transversalité des activités</b> .....	<b>10</b>
Introduire du collectif dans les ateliers individuels .....	10
Associer les activités .....	10
La salle de spectacles, un atout majeur pour la MPT .....	10
Actions envisagées .....	11
<b>IV - Favoriser la découverte de différentes cultures</b> .....	<b>11</b>
<b>V - Favoriser la réflexion conduisant à des initiatives sociétales</b> .....	<b>11</b>
Actions envisagées .....	11
<b>3ème mission : favoriser les échanges au niveau local</b> .....	<b>12</b>
<b>I - Avec la Ville</b> .....	<b>12</b>
Secteur culturel .....	12
Dans le domaine de la jeunesse .....	12
<b>II- Avec les institutionnels</b> .....	<b>13</b>
<b>III - Avec les établissements scolaires</b> .....	<b>13</b>
Actions envisagées .....	13
<b>IV - Avec les associations</b> .....	<b>13</b>
<b>Introduction au Plan d'Action</b> .....	<b>15</b>
<b>I - Mise en œuvre</b> .....	<b>15</b>
<b>II - Communication</b> .....	<b>18</b>

## Contexte et objet du projet associatif

### **Contexte**

La MJC de Chatou existe depuis 1962. Lorsqu'elle a été créée, son objectif était « d'apporter aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs et de développer leur personnalité et leur sens de la vie commune » (JO du 30 janvier 1962).

A partir de 1995, elle a mis en place, en plus de ses activités, une véritable programmation culturelle.

Cette orientation a été interrompue en 2004, en raison de difficultés financières : la saison culturelle de l'année a été annulée et une restructuration de la MJC et de son équipe s'en est suivie.

Dès la rentrée 2005, un nouveau Directeur a été mis à disposition de la MJC par les MJC en Ile de France Fédération Régionale.

C'est également le CA qui a été renouvelé et la Présidence changée.

C'est dans ce contexte de sortie de crise que la MJC-MPT a éprouvé le besoin de s'interroger sur son identité et son positionnement et partant, de travailler sur son projet associatif. A la fois pour assurer la cohérence de ses actions en interne et aussi pour redonner confiance à ses partenaires, au premier rang desquels, la Commune.

Notons que pendant toute cette période de transition, elle a toujours bénéficié du soutien des adhérents, des habitants de la commune et de la Municipalité.

Depuis 2007, le projet associatif a été mis en œuvre : il s'agit maintenant de confirmer les objectifs définis et d'enrichir le projet de nouvelles idées issues de rencontres et de réflexions émanant des administrateurs, adhérents, permanents, animateurs au cours de l'année 2010-2011.

### **Objet du projet associatif**

Le projet associatif de la MJC-MPT a pour objet :

- ⇒ De confirmer son identité et sa raison d'être
- ⇒ De définir les nouvelles orientations pour les trois années à venir
- ⇒ D'établir un plan d'action pour atteindre ces objectifs.

## Objectif et missions de la MJC – MPT

### **Objectif de la MJC-MPT**

La MJC-MPT, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel d'une ville, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle peut assurer, par ailleurs, la formation d'animateurs et la production de spectacles.

### **Missions de la MJC – MPT**

Trois missions ont été retenues comme prioritaires pour la MPT :

- ⇒ **Réaffirmer les axes pédagogiques des ateliers**
  - Favoriser la socialisation et l'esprit collectif
  - Favoriser l'implication et la participation des adhérents
  - Favoriser la créativité artistique
  - Développer l'accompagnement culturel
  
- ⇒ **Renforcer l'esprit associatif de la MPT**
  - Favoriser la convivialité et le lien social entre les adhérents dans les activités et au sein de la MPT
  - Permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif
  - Favoriser la transversalité des activités
  - Favoriser la découverte de différentes cultures
  - Favoriser la réflexion conduisant à des initiatives sociétales
  
- ⇒ Favoriser **les échanges** au niveau local avec :
  - La Ville
  - Les partenaires institutionnels
  - Les établissements scolaires
  - Les associations (dont les membres associés)
  - Le réseau des MJC

1<sup>ère</sup> mission : réaffirmer les axes pédagogiques des ateliers de la MPT

### **I) Favoriser la socialisation et l'esprit collectif**

Pour favoriser la socialisation, c'est le fonctionnement des ateliers et le rôle des animateurs qui doivent être considérés, en prenant en compte constamment leur dimension collective.

#### **>Fonctionnement des ateliers**

Les ateliers sont libres et ouverts à tous les participants, sans exclusion aucune (à l'exception du nombre, pour ne pas nuire à la qualité de l'atelier). Les groupes se constituent au moment de l'inscription et non en fonction de niveaux prédéterminés. L'animateur est reconnu pour ses compétences techniques, pédagogiques et humaines. Ainsi il adapte sa pédagogie aux individus de façon à ce que des groupes de niveaux différents puissent cohabiter.

Dans des ateliers plus techniques, comme ceux de langues, par exemple, des groupes de niveaux se constituent après rencontre avec l'animateur. Si besoin est, il est possible de faire un essai dans un groupe ou deux avant de décider.

#### **>Rôle des animateurs**

L'animateur est le responsable pédagogique de ses ateliers. Il est porteur des valeurs de l'Education Populaire et les traduit en actes dans la MPT et les ateliers qu'il anime. Parmi ces valeurs :

- ⇒ Mettre l'individu au centre de l'activité et le valoriser
  - Les compétences techniques de l'animateur sont mises au service de chaque adhérent pour le mettre en valeur
  - Les compétences techniques et pédagogiques de l'animateur lui permettent de s'adapter
  - L'animateur a la capacité d'agir en étant centré sur l'intérêt de l'adhérent, en conformité avec l'intérêt collectif
  - L'animateur a la capacité d'apprécier l'adhérent dans son évolution pour lui donner des tâches qui lui sont accessibles
  - L'animateur veille à ne pas mettre l'individu en danger ou en difficulté
  - L'animateur a le souci de transmettre à l'adhérent le plaisir d'apprendre
  - L'animateur conduit l'adhérent à s'engager dans l'effort grâce au plaisir et non par l'échec
  - L'animateur est à l'écoute des adhérents, de leurs envies, de leurs passions
  
- ⇒ Travailler autant avec l'individu qu'avec le collectif
  - L'animateur est vigilant sur ce qu'il se passe dans le groupe
  - L'animateur veille au bien-être de l'individu dans le groupe
  - L'animateur favorise la rencontre entre les participants
  - L'animateur veille au bon fonctionnement du collectif
  - L'animateur n'opère pas de sélection des personnes

⇒ Favoriser un apprentissage de la responsabilité

Un certain nombre de règles de fonctionnement sont fixées par l'animateur.

*Exemple : le rangement du matériel fait partie de l'atelier*

L'animation, dans l'Education Populaire, est basée sur ces trois composantes indissociables que sont l'animateur, l'individu et le groupe.

Si l'animateur a des doutes ou se pose des questions, il en réfère au directeur qui a un rôle d'accompagnateur.

Dans le même temps, les adhérents peuvent être en situation de négociation. Notamment : en cas de divergences entre les adhérents sur certains contenus dans les ateliers

⇒ Le rôle de l'animateur dans la structure

Partie prenante de la structure qui l'emploie, l'animateur :

- Accepte de faire partie d'une organisation
- Accepte de travailler avec les autres
- Est vecteur et relais d'information auprès des adhérents

### ***La singularité des ateliers de musique individuelle***

Les ateliers de musique individuelle comptent actuellement 120 adhérents. Des aspects très positifs de ces ateliers peuvent être soulignés :

- Les animateurs sont professionnels de leur domaine et ont un certain niveau d'exigence artistique
- Les animateurs sont pédagogues
- La pédagogie est centrée sur l'individu
- Aucune exigence de niveau n'est requise pour s'inscrire : il est possible de s'initier et « d'entrer » dans la musique sans connaissance préalable
- L'apprenant ne doit pas se conformer à un programme
- Ces ateliers favorisent l'expression artistique

Cependant, la dimension collective manque. Or, une homogénéité des actions des animateurs doit être recherchée. Les animateurs de musique individuelle ne peuvent donc pas se soustraire à la règle.

Cette homogénéité des actions entraînera également une homogénéité de traitement des adhérents. Ce qui n'exclut pas, bien sûr, d'adapter des pédagogies différenciées selon les publics (la pédagogie est différente si l'on s'adresse à des enfants ou à des adultes).

### **>Actions réalisées**

- + Concert donné par des animateurs avec la participation d'adhérents pour des œuvres musicales collectives.
- + Création d'un atelier d'instruments en collectif animé bénévolement par un animateur professionnel.
- + Ouverture des Musicales à des prestations collectives à plusieurs instruments
- + Création d'ateliers collectifs de musique : percussions africaines ado-adulte, musiques cubaines et accordéon diatonique enfant

### **>Actions à entreprendre**

- + Les compétences des animateurs doivent être mieux reconnues des adhérents, par une valorisation systématique des projets et par une meilleure explication de leur travail à l'inscription. Voir outil à constituer (page 11).
- + Susciter une réflexion et un travail collectif autour des pratiques collectives de la musique entre les animateurs, les adhérents demandeurs et les administrateurs pilotés par le directeur et l'animatrice globale.
- + Recherche pour l'avenir de propositions nouvelles s'inspirant de la pratique d'autres MJC.
- + Programmation de stages multi instruments

## **II) - Favoriser l'implication et la participation des adhérents**

Nouvel axe du projet à développer. Les actions doivent s'inscrire dans une dynamique collective.

### **>Actions à entreprendre**

- + Expliquer cet axe aux animateurs et réfléchir avec eux aux modalités de mise en œuvre.
- + Valoriser ces pratiques et les étendre.
- + Expliquer cet axe aux animateurs et réfléchir avec eux à sa mise en œuvre
- + Repérer et lister les pratiques actuelles qui correspondent à cet axe

## **III) - Favoriser la créativité artistique**

Favoriser la créativité suppose de rechercher l'équilibre :

- Entre l'expression des adhérents
- Et la transmission de savoirs ou de techniques par l'animateur.

La rigueur pédagogique doit être omniprésente. L'équilibre se situe dans le rapport entre créativité et apprentissage, entre transmission et accompagnement.

Favoriser la créativité signifie aussi :

- Faire émerger, chez les adhérents, la capacité à « oser » montrer ce qu'ils savent faire ou ont appris à faire, dans de bonnes conditions et dans un environnement bienveillant et rassurant.
- Leur donner envie de s'épanouir dans un milieu qui leur plaît.

### **>Actions réalisées**

- + Implication d'adhérents à différentes manifestations culturelles
- + Aboutissement de projets artistiques autonomes.

### **>Actions à entreprendre**

- + Favoriser la créativité des adhérents en multipliant les occasions de réaliser leurs propres objets artistiques autonomes avec possibilité de mise en place d'un accompagnement par un ou des animateurs.
- + Veiller à faire participer les adhérents à la conception des différentes manifestations culturelles de la MPT.
- + Poursuivre le développement de cet axe.

## **IV) - Développer l'accompagnement culturel**

L'accompagnement culturel a pour objet de rapprocher les adhérents du domaine artistique et culturel grâce à une préparation et à un accompagnement.

Dans la mesure où la pratique d'une activité en améliore la compréhension, un ensemble de stages pourra être organisé avant un spectacle pour mieux aborder et mieux comprendre les thèmes développés.

Une meilleure compréhension pourra rendre possible une meilleure appréciation, notamment dans l'art contemporain.

Ce parcours d'accompagnement pourra également favoriser les échanges avec l'artiste quand celui-ci sera présent à l'issue d'un spectacle : la prise de parole en public sera en effet plus facile si les interventions ont été préalablement préparées et nourries.

Enfin, ces manifestations seront l'occasion de développer du lien social et d'établir un lien entre deux mondes souvent opposés : la pratique amateur et la pratique professionnelle.

**>Actions réalisées**

- + Accompagnement culturel en théâtre en partenariat avec le théâtre de Sartrouville
- + Accompagnement culturel avec les ateliers d'Arts Plastiques
- + Voyages à l'étranger avec les ateliers de langues étrangères

**>Actions à entreprendre**

- + Accompagnement culturel pour d'autres expressions culturelles pratiquées à la MPT

**2<sup>ème</sup> mission : Renforcer l'esprit associatif de la MPT**

**Qu'est-ce que l'esprit associatif ?**

⇒ « L'esprit associatif » c'est « ne pas être uniquement consommateur ».

Dans ce cadre, les animateurs ont pour mission :

1. d'expliquer aux adhérents ce qu'est la MPT, ses valeurs, etc.
2. de créer du lien social entre les adhérents (moments organisés en ce sens à l'initiative de l'animateur<sup>1</sup>),
3. de favoriser les initiatives des adhérents de chaque atelier (organisation d'une sortie, d'un pique-nique...).

Ce rôle est d'autant plus important qu'en raison de l'origine de son financement, la MPT peut être assimilée à un service de la ville et donc, être considérée comme un prestataire.

⇒ « L'esprit associatif » est associé au bénévolat

Plus même que le bénévolat, ce peut être le désir de partager, de faire découvrir une passion.

De même, animateurs et permanents salariés sont souvent porteurs d'une passion pour leur activité et s'impliquent souvent davantage que leur contrat le stipule.

⇒ « L'esprit associatif », enfin, est rattaché à l'existence d'un Conseil d'Administration : c'est un collectif, qui fonctionne de manière démocratique, qui décide des orientations de l'association.

**>Actions réalisées**

- + Ouverture de nouveaux ateliers gérés par des adhérents bénévoles
- + Création d'un événement annuel : la Fête des adhérents
- + Organisation de tables-rondes et d'un déjeuner rassemblant administrateurs et animateurs, entre autres autour de ces différents points.
- + Augmentation du nombre de postes d'administrateurs
- + Tentatives d'animation de l'Assemblée Générale

<sup>1</sup> Exemple : à la veille des vacances, un animateur termine son activité toujours 15 minutes avant la fin pour consacrer ces dernières minutes à un « goûter », moment de partage entre les adhérents pour échanger et se rencontrer.



**>Actions à entreprendre**

- + Renforcer la sensibilisation, l'implication et la participation de chacun dans la vie de la Maison
- + Multiplier les échanges divers avec d'autres associations pour s'enrichir et progresser dans notre propre pratique
- + Augmenter la participation à l'Assemblée Générale

***l) - Renforcer la convivialité et le lien social entre les adhérents, dans les activités et au sein de la Maison Pour Tous***

>Le lieu même de la MPT favorise convivialité et lien social.

Lieu géographique UNIQUE où TOUS se retrouvent, la MPT présente les particularités d'une MAISON dont les utilisateurs se partagent les salles et qui n'est pas cloisonnée : ce qui se passe dans un atelier peut « déborder » dans les circulations et espaces communs et être vu par les « autres » si les portes sont ouvertes.

La MPT est également un lieu que les adhérents s'approprient : en fonction des salles disponibles et dans le respect d'un certain nombre de règles, on peut venir y répéter seul ou à plusieurs et s'entraîner en dehors des ateliers.

**>Actions réalisées pour renforcer la convivialité du lieu et le lien social**

- Le hall d'entrée

C'est un lieu d'accueil d'événements et d'exposition des réalisations

Lieu de passage, il est aussi un lieu de rencontres éphémères. Des rencontres ponctuelles autour des jeux et livres laissés à disposition peuvent s'y dérouler : des jeux de société sont à disposition des enfants.

En faire un lieu d'échanges n'est cependant pas aisé en raison de l'exiguïté des locaux.

Dans ce lieu de premier contact, les permanents sont très accessibles, les portes ouvertes.

- L'accueil

C'est un espace ouvert à tous.

Les animateurs se signalent auprès de l'accueil à leur arrivée dans les locaux. Ils peuvent y venir à toute heure échanger avec les permanents, les informer sur ce qu'il se passe dans les ateliers, etc.

Vecteurs d'informations auprès des adhérents, les animateurs doivent également être relais d'information auprès de la direction.

-L'aménagement des abords extérieurs

Le parking devant la maison et la cour intérieure ont été aménagés, réservant des espaces agréables et très utilisés dès que le temps le permet (parterre de fleurs, bancs).

Petits concerts, pots, goûter de fin d'année, etc. peuvent se dérouler dans la cour intérieure.

**>Actions à entreprendre**

- + Préserver la beauté, la propreté et le confort des lieux.
- + Mieux utiliser les extérieurs, surtout la cour intérieure protégée du parking et des voitures (pendant les ateliers et en accueil informel) en installant des chaises et des tables.
- + Améliorer la personnalisation des lieux

## **II) - Permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif**

Trouver sa place dans le collectif passe notamment par un engagement de chacun dans les ateliers. C'est un signe de solidarité envers le groupe et un engagement dans les créations artistiques communes. Cet engagement participe et contribue à l'esprit associatif.

L'animateur a pour mission de rappeler ces règles et veille à leur application en toute objectivité.

Dans le même temps, l'absence prolongée ou répétée d'un adhérent dans un atelier peut conduire le groupe à le contacter pour s'enquérir d'un problème éventuel, l'inviter à reprendre contact et à reprendre part à la vie du groupe.

L'animateur a également pour mission d'en informer la direction qui pourra agir elle aussi.

Cependant, permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif revient également à s'interroger sur la gestion des différences :

- ⇒ faut-il accepter tout le monde dans un groupe ?
- ⇒ comment faire cohabiter tout le monde tout en respectant le rythme de chacun ?

Ces questions peuvent être considérées au cas par cas par le directeur, en concertation avec le Conseil d'Administration. D'où la nécessité d'échanger avec le directeur sur le déroulement des ateliers.

## **III) - Favoriser la transversalité des activités**

### **> Introduire du collectif dans les ateliers individuels**

Dénués de dimension collective, les ateliers individuels pourraient, à première vue, ne pas favoriser l'esprit associatif.

L'animateur a, dans ce cadre, un rôle important à jouer pour introduire du collectif et introduire ainsi ce qui constitue l'une des spécificités de la Maison Pour Tous. :

Exemple : la programmation de duos et de trios à plusieurs instruments lors des dernières Musicales

### **> Associer les activités**

La transversalité est source de liens, de créativité et d'épanouissement.

Là encore, n'oublions pas que la mise en place d'actions transversales n'est envisageable que si les animateurs se rencontrent et nouent des liens entre eux (cf. « qu'est-ce que l'esprit associatif? »).

### **> La salle de spectacles, un atout majeur pour la MPT**

La situation de la salle de spectacles (salle Vialatte) favorise les rencontres au sein de la MPT et entre la Maison (MPT) et des partenaires extérieurs.

Elle permet l'organisation de spectacles et le montage de projets qui peuvent rassembler entre 80 et 100 adhérents et participent de fait à l'animation de la commune.

### **> Actions réalisées**

De nombreuses manifestations et projets répondent maintenant à cet objectif. Il s'agit maintenant de continuer dans cette voie.

**>Actions à entreprendre**

+ Favoriser la rencontre entre animateurs et la meilleure connaissance du travail des autres

+ Création d'un outil récapitulatif regroupant un descriptif de chaque atelier (dimension technique, pédagogique, dynamique de groupe, etc.) réalisé par les animateurs avec le concours du directeur et de l'animatrice globale qui sera à la disposition de tous.

Amplifier ces actions

Voir aussi reconnaissance du travail des animateurs par les adhérents (page 6).

**IV) - Favoriser la découverte de différentes cultures**

Organiser des expositions et être ouvert aux propositions en provenance des adhérents ou de l'extérieur de la MPT sont autant d'occasions pour favoriser la découverte de différentes cultures.

Des animateurs de cultures différentes peuvent également être recrutés.

**V) - Favoriser la réflexion conduisant à des initiatives sociétales**

Nouvel axe du projet à développer. Indirectement de nombreuses actions de la MPT répondent déjà à cet objectif.

**>Actions à entreprendre**

+ Donner du sens à nos actions et les rendre visibles

+ Accueillir des initiatives des adhérents et non-adhérents et ouverture à d'autres propositions après validation par le Conseil d'Administration.

**3<sup>ème</sup> mission : favoriser les échanges au niveau local**

**I) - Avec la Ville**

**>Secteur culturel**

La MPT fait partie intégrante du service culturel et de la politique culturelle de la ville.

D'où une proximité naturelle entre la Maison Pour Tous et plusieurs acteurs culturels de la commune :

- La Médiathèque
- Le Conservatoire
- Le CEHA (Centre d'Etude d'Histoire de l'Art)
- La Maison Fournaise : Musée des Impressionnistes de Chatou
- L'Association Culturelle de Chatou
- Le CNEAI (Centre National de l'Estampe et de l'Art Imprimé)

Des partenariats ont été réalisés avec certains d'entre eux et d'autres peuvent être envisagés.

L'implantation d'un nouvel pôle culture jeunesse à côté de la MPT laisse espérer un renforcement des partenariats.

### >Dans le domaine de la Jeunesse

Dans le domaine de la jeunesse, des actions ponctuelles de partenariat se sont déroulées et devraient être reconduites.

### **II) - Avec les institutionnels**

Signature, en 2010, de la nouvelle convention avec l'Etat (ex. DDJS) pour la subvention FONJEP.

Des partenariats financiers peuvent être envisagés :

- ⇒ Avec Jeunesse et Sports pour lancer des projets spécifiques
- ⇒ Avec le service des affaires culturelles du Conseil Général, notamment pour les « pratiques artistiques amateurs »
- ⇒ Avec la DRAC pour des projets spécifiques dans le domaine culturel
- ⇒ Avec l'Europe (FSE)

### **III) - Avec les établissements scolaires**

De premières actions courtes ou sur toute une saison existent : crèche des Jardins du Soleil, crèche du Vieux Moulin, collège Auguste Renoir, rencontre du proviseur du Lycée Alain.

### >Actions à entreprendre

- + Initier de nouveaux contacts
- + Prolonger les contacts existants, notamment avec le Lycée Alain
- + Présentation systématique de la nouvelle plaquette (écoles, collèges...)

### **IV) Avec les associations**

Créer des synergies, afficher des complémentarités sont autant de raisons, pour la MPT, d'initier et/ou renforcer des relations avec d'autres associations. Avec « MITIC », le Mouvement Innovateur de Théâtre d'Improvisation de Chatou<sup>2</sup>, la MPT peut notamment rencontrer les MJC du département (ses partenaires naturels). Des synergies existent, avec cette association membre associé de la MPT.

D'autres associations pourraient également devenir membres associés.

## Introduction au Plan d'Action

### **I) - Mise en œuvre**

La mise en œuvre du projet sera effective dès la rentrée 2011–2012 :

- ⇒ Le contenu de la plaquette de présentation des activités en est une première illustration
- ⇒ Réunion avec les animateurs le 7 septembre à 19h
- ⇒ A propos de la musique collective, une réunion spécifique sera organisée au dernier trimestre 2011.

### **II) - Communication**

Projet et plan d'actions vont être :

- affichés dans les locaux
- mis en ligne sur le site de la MPT
- distribués :
  - ⇒ aux partenaires
  - ⇒ aux institutionnels
  - ⇒ au personnel
  - ⇒ aux établissements scolaires
  - ⇒ aux adhérents